

Fermeture et transfert de l'actif du Fonds distinct d'actions mondiales MFS

novembre 2026

À la Sun Life, nous examinons régulièrement les placements offerts dans le cadre de nos régimes.

Nous pouvons périodiquement retirer des options de placement de notre plateforme de placements de base et choisir des options de remplacement. Ces changements peuvent servir à :

- améliorer vos résultats de placement (rendements ajustés au risque et frais concurrentiels);
- réagir aux conditions du marché ou aux changements dans les produits de placement disponibles;
- respecter les normes réglementaires.

À la suite d'un examen récent, nous apportons le changement suivant pour vous donner accès à des options de placement de haute qualité aux frais concurrentiels.

Le **19 février 2027**, la Sun Life fermera le **Fonds distinct d'actions mondiales MFS (le « fonds fermé »)**. Toutes les sommes placées dans le fonds fermé – et toutes les cotisations futures – seront transférées au fonds de remplacement ci-dessous.

Fonds distinct fermé	Fonds distinct de remplacement
Fonds d'actions mondiales MFS	Fonds d'actions mondiales Recherche mixte MFS

De possibles mesures à prendre

Si vous prenez des mesures : Vous pouvez choisir de transférer votre argent dans une autre option de placement offerte avant la date du changement indiquée dans le tableau ci-dessous.

Si vous ne prenez aucune mesure : Si vous ne faites pas de choix avant la date du changement indiquée ci-dessous, la Sun Life transférera automatiquement l'argent que vous détenez dans le fonds fermé vers le fonds de remplacement ci-dessus.

Si votre argent est placé dans un produit non enregistré, lisez les renseignements sur les conséquences fiscales ci-dessous.

Quelle est l'incidence de ce changement sur vous?

Le **19 février 2027**, toutes les sommes placées dans le fonds fermé – et toutes les cotisations futures – seront transférées au fonds de remplacement indiqué ci-dessus. Il est possible que votre ou vos régimes n'offrent pas déjà le fonds de remplacement. Dans ce cas, nous l'ajouterons automatiquement à votre gamme de fonds le 19 février 2027, avant le transfert prévu.

Les frais de gestion de placements du fonds de remplacement seront plus bas que ceux du fonds fermé.

Après le changement, vous verrez dans votre ou vos comptes la vente des unités du fonds fermé et l'achat d'unités du fonds de remplacement. Si votre argent est placé dans un régime enregistré (non imposable), ce changement ne donnera pas lieu à un gain ou une perte en capital imposable.

Si vous avez de l'argent dans un compte non enregistré (imposable)

Si vous détenez de l'argent dans le fonds fermé dans le cadre d'un régime non enregistré (imposable), **vous pourriez réaliser un gain ou une perte en capital au moment du transfert**. Vous devez déclarer les gains et les pertes en capital dans votre déclaration de revenus pour l'année d'imposition 2027. La Sun Life fournira les feuillets fiscaux requis au début de 2028. Vos feuillets fiscaux refléteront tous les revenus générés par vos placements dans le régime non enregistré.

Pour en savoir plus sur la façon dont les gains en capital peuvent être générés dans les fonds distincts des régimes non enregistrés, veuillez lire [cet article](#).

Vous pouvez aussi transférer votre argent à tout autre fonds offert dans votre régime. Vous pouvez le faire en tout temps avant le transfert automatique du **19 février 2027**.

À propos du fonds de remplacement

L'objectif de placement du **Fonds distinct d'actions mondiales Recherche mixte MFS** est de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des actions mondiales. Le fonds comprend entre 100 et 150 titres et est conçu pour offrir une expérience de placement plus stable.

Bien que la stratégie des deux fonds vise à générer une forte croissance à long terme, le fonds de remplacement est conçu pour offrir une expérience de placement plus stable. Plus précisément, comparativement au fonds fermé, nous nous attendons à ce que le fonds de remplacement présente les caractéristiques suivantes :

- **Rendements plus constants** – Conçu pour rester plus près du rendement global du marché, ce qui peut réduire les écarts d'une année à l'autre par rapport à l'indice de référence du marché.
- **Processus de placement systématique** – Le fonds de remplacement utilise une approche rigoureuse et reproductible qui aide à contrôler la variabilité des rendements.
- **Frais plus bas** – Des frais moins élevés signifient que vous conservez une plus grande part de vos rendements.

Le moment est indiqué pour passer en revue vos options de placement. Vous pourrez ainsi vous assurer qu'elles cadrent toujours avec vos objectifs pour la retraite. Vous pouvez le faire en ouvrant une session sur le site Web des participants, à [masunlife.ca](#), puis en sélectionnant gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif.

Grâce à Morningstar®, important fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements, vous pouvez suivre le rendement des fonds. Morningstar vous donne accès à un aperçu des fonds de votre régime. On y trouve notamment l'objectif des fonds, les risques qu'ils présentent et les placements qui les composent. Les renseignements de Morningstar sur le Fonds distinct d'actions mondiales Recherche mixte MFS seront accessibles quand le fonds aura été ajouté au régime.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, cliquez sur le lien approprié sous « Vous avez de la difficulté à ouvrir une session? ».

Renseignements pour les participants et participantes qui ont de l'argent dans

un régime de retraite simplifié (RRS) ou dans mon argent la vie durant (MAVD)

Si vous participez à un RRS offrant une gamme de fonds présélectionnés, votre argent sera aussi transféré au fonds de remplacement mentionné ci-dessus. Toutefois, ce transfert aura lieu plus tard. Vous n'avez rien à faire pour le moment. Nous vous communiquerons la date exacte en temps utile.

Si vous avez de l'argent dans mon argent la vie durant (MAVD), il sera transféré à un autre fonds de remplacement. En effet, MAVD a ses propres critères d'admissibilité et exigences relatives aux fonds. Nous vous en dirons plus une fois les renseignements confirmés.

Des questions?

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life au 1-877-786-5433, les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

Dans le cadre du programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite de la Sun Life, vous avez également accès, sans frais supplémentaires, à du soutien personnalisé de la part de conseillères et de conseillers autorisés (personnes portant le titre de conseiller ou de conseillère en sécurité financière au Québec) spécialisés dans les régimes d'épargne au travail. [Cliquez ici](#) pour obtenir des renseignements sur le programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite.